



## 14ème législature

<b>Question N° : 29094</b>	<b>De M. Jacques Bompard ( Non inscrit - Vaucluse )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Droits des femmes</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt; mort</b>	<b>Tête d'analyse &gt; protection</b>	<b>Analyse &gt; disparités hommes-femmes. lutte et prévention.</b>
Question publiée au JO le : <b>11/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>24/09/2013</b> Date de renouvellement : <b>28/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>20/05/2014</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur l'égalité homme-femme face à la mort. Il appert qu'il existe une réelle inégalité et discrimination quant à l'âge de décès des hommes et des femmes. En effet, l'espérance de vie de ces premiers ne s'élève qu'à 78,1 ans, contre 84,8 ans pour ces dernières. Or, si nous sommes égaux à la naissance, comment peut-on concevoir de ne plus l'être au moment de la mort ? Il lui demande ce qu'elle entend faire pour que la mort assure une égalité de traitement à l'ensemble de ses clients, sans discrimination de sexe.